



VICE-PRESIDENCE
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES
ET DES ENERGIES

Le Ministre

Papeete, le 11 juillet 2016

CONFERENCE DE PRESSE

Lundi 11 juillet 2016

Depuis plusieurs semaines, une campagne politique mensongère, faite de dénigrement, de diffamation, d'attaques personnelles, d'insultes généralement anonymes sur les réseaux sociaux et relayés parfois dans un quotidien de la place, est menée contre ma personne, contre le gouvernement et contre la majorité. Cette campagne calomnieuse et injurieuse a été initiée par Mme CROSS. Elle bénéficie aujourd'hui du soutien de l'UPLD et du Tahoeraa Huiraatira, comme nous avons pu le constater lors de la proposition de création d'une commission d'enquête sur l'énergie présentée à ma demande ou lors de la dernière séance de l'APF jeudi dernier.

Je voulais prendre le temps de répondre point par point, sur le plan politique et sur le plan factuel et technique à cette campagne de mensonges et de calomnie menée par le nouveau groupe TH/UPLD qui est manifestement en train de se reformer.

1. Mme CROSS m'accuse depuis plusieurs semaines, en tant que ministre de l'énergie de m'immiscer dans les affaires de SECOSUD et de favoriser EDT dans le cadre du prochain appel à candidatures pour la délégation du service public de l'électricité de SECOSUD.

SECOSUD a confié depuis 1988 le service de distribution de l'électricité à EDT pour une durée de 25 années.

La concession s'est achevée le 31 décembre 2013 alors que Mme CROSS était encore membre de SECOSUD. Depuis, le renouvellement de cette concession n'a toujours pas été effectué. SECOSUD a prorogé la concession au 31 décembre 2014, puis au 31 décembre 2015, puis au 30 avril 2016 puis au 30 septembre 2016 par avenants successifs. Le Haut commissariat vient de déclarer illégal ce dernier avenant.

Le président de SECOSUD, le maire de Tairapu Est, M. Antony JAMET, ainsi que tous les maires de SECOSUD dont Mme CROSS ne fait plus partie puisqu'elle n'est plus maire de Teva I Uta, ont sollicité officiellement le gouvernement pour faciliter le lancement de cet appel à candidatures. Le président de la PF a indiqué à tous les maires réunis à cet effet, que les services du pays se tenaient à leur disposition pour faciliter cette opération, en leur indiquant ce qui est évident pour tout le monde, sauf pour Mme CROSS, à savoir que le choix du futur délégataire dépendra de la seule volonté finale de SECOSUD et des maires qui en sont membres.

Afin de faire participer plus activement SECOSUD aux décisions publiques en matière de transport d'électricité notamment, j'ai proposé au conseil des ministres de nommer le président de SECOSUD au conseil d'administration de la TEP, ce qui est aujourd'hui le cas.

SECOSUD doit maintenant publier son cahier des charges et sélectionner son futur délégataire de manière libre et indépendante.

Mme CROSS et l'UPLD ont souhaité politiser cette affaire et ont indiqué qu'ils déposeraient plusieurs plaintes contre le gouvernement. A ce jour, à ma connaissance, aucune plainte n'a été déposée sur ce sujet.

Mme CROSS m'accuse par courrier public du 24 mars 2016 de m'immiscer dans les affaires de SECOSUD, alors que tous les maires et leur président sollicitent au contraire le Pays. Elle ne se rend même pas compte que c'est elle-même qui s'immisce dans les affaires de SECOSUD en envoyant un courrier à ces maires pour leur dire ce qu'ils doivent faire, alors que les électeurs de Teva I Uta ont choisi démocratiquement de mettre fin à son mandat de maire de cette commune en 2014, après un seul mandat à sa tête, ce qui est le comble du désaveu public pour un élu local qui se prétend seul défenseur de l'intérêt général.

Avant même que SECOSUD examine les résultats de l'appel d'offre, elle demande à ses membres de le déclarer infructueux, ce qui est de mon point de vue insultant pour la capacité de tous les maires de SECOSUD à décider (courrier du 24 mars 2016).

Sur un plan technique, elle m'accuse d'avoir modifié par avenant n°17 le cahier des charges de la concession EDT le 29 décembre 2015 pour donner l'exclusivité de la fourniture de l'électricité à EDT ce qui est exactement le contraire des termes de cet avenant. Un tel arrêté inconcevable pour le gouvernement et contraire à toutes les actions menées jusqu'à présent aurait d'ailleurs fait l'objet d'une demande de retrait dès sa publication par le contrôle de la légalité du Haut commissariat, ce qu'ignorent manifestement Mme Tina CROSS et ses conseillers-rédacteurs.

Sur un plan juridique, elle demande à SECOSUD par courrier du 26 mars 2016 d'acheter directement son électricité auprès de Marama Nui, ce qui constitue pour le coup, un véritable délit de favoritisme à l'égard de cette société, et donc à l'égard de EDT, car la société Marama Nui est aujourd'hui une filiale de EDT, depuis que M. Dominique AUROY ainsi que le père de Mme CROSS ont cédé leurs actions de Marama Nui à EDT.

Je me pose donc de sérieuses questions sur la santé intellectuelle, non pas celle de Mme CROSS qui avoue elle-même publiquement ne pas tout comprendre de ces sujets, mais de ses conseillers-rédacteurs qui lui dictent ses actions politiques.

Lorsque Mme CROSS parle de pantin ou de marionnette, je pense qu'elle devrait se regarder à deux fois et prendre conscience de ce que certains lui font faire « à l'insu de son plein gré » pour reprendre une formule célèbre.

Pour ma part, et compte tenu des calomnies proférées par Mme CROSS à mon encontre, j'ai déposé trois plaintes qui seront examinées par les tribunaux le 26 juillet prochain pour diffamation à l'égard d'un élu investi d'un mandat public.

2. L'UPLD et le TH accusent aujourd'hui le gouvernement de ne pas faire baisser suffisamment le prix de l'électricité.

Le président FRITCH m'a confié le portefeuille de ministre de l'énergie en septembre 2014. Depuis cette date, j'ai proposé au gouvernement deux baisses de tarifs de l'électricité en mars 2015 et en mars 2016 pour une moyenne de 9% ainsi que le remboursement de la moitié l'avance sur consommation payée par les usagers. Ces décisions ont conduit à restituer 3,4 milliard FCFP aux usagers.

Je rappelle que c'est le gouvernement qui fixe les tarifs de l'électricité dans le respect des clauses juridiques de la concession de distribution d'électricité signée en 1960. Je rappelle que c'est

la première fois que deux baisses sont actées consécutivement et que l'avance sur consommation est ainsi pour partie remboursée.

Parallèlement à cela, nous avons supprimé la formule tarifaire de l'électricité (PETACE) pour proposer en substitution une **comptabilité appropriée destinée à identifier clairement toutes les charges relatives à la production, au transport, à la distribution et à la commercialisation de l'électricité.**

C'est le travail qui aurait du être mené par mes prédécesseurs depuis plus de vingt ans et qui aurait pu conduire à des baisses tarifaires objectives.

Ce travail a été mené parallèlement à la mission de la CRE que j'ai sollicité y compris en défendant cette demande devant l'APF qui l'a rejeté en 2015 au nom de l'UPLD/Tahoeraa, avant la constitution de notre majorité. Ce travail correspond à l'une de leurs principales préconisations.

Cette comptabilité sera auditée chaque année par un auditeur extérieur indépendant qui sera chargé d'évaluer la réalité des coûts supportés par EDT afin de déterminer objectivement le prix de l'électricité le plus équitable pour tous les usagers. L'appel à candidatures pour le cabinet d'audit extérieur a été lancé et devrait conduire à la sélection d'un auditeur indépendant dans les prochaines semaines.

A la suite de ces travaux et en fonction des résultats qui seront rendus par ces audits indépendants, de prochaines propositions de baisses pourront faire l'objet de négociations avec EDT comme pour les deux premières baisses, cela dans le respect de la concession de distribution de l'électricité de 1960.

Sur un plan purement factuel, je rappelle que mes deux prédécesseurs ministres de l'énergie étaient Messieurs **Gaston FLOSSE et Bruno MARTY, de mai 2013 à septembre 2014. M. Gaston FLOSSE n'a proposé aucune baisse du tarif de l'électricité. M. Bruno MARTY qui devait proposer une nouvelle formule du prix de l'électricité suite au jugement du TAPF du 3 juillet 2013 ne l'a pas fait.**

Sur un plan purement factuel, les derniers ministres UPLD de l'énergie, Pierre FREBAULT et Jacky BRYANT, membres d'un gouvernement soutenu par Mme CROSS de 2011 à mai 2013, dont le vice-président était M. Tony GEROS qui est aujourd'hui très actif, n'ont pas proposé de baisses des tarifs de l'électricité lorsqu'ils étaient en fonction, mais au contraire des hausses de tarifs publiées au JOFP, deux fois d'affilée en moins d'une année.

Dans un premier temps, l'arrêté n°547/CM du 21 avril 2011 (FREBAULT / BRYANT) a ainsi augmenté le prix de l'électricité avec notamment, une hausse du tarif du plus petit consommateur passant de 17,69 FCFP le kWh à 19,16 FCFP, soit une augmentation de **+8,3%** (publié au JOFP), le tarif le plus élevé passant de 52,19 FCFP à 53,66 FCFP, soit une augmentation de **+2,8%**, et pour les entreprises les tarifs dits de moyenne tension passant de 24,99 FCFP à 26,46 FCFP, soit une augmentation de **5,9%** et de 21,44 FCFP à 22,91 FCFP, soit une augmentation de **6,8%**.

Dans un second temps, l'arrêté n°308/CM du 29 février 2012 (FREBAULT / BRYANT) a par ailleurs accentué ces augmentations puisque, parmi l'ensemble des dispositions tarifaires, le tarif des petits consommateurs est passé de 19,16 FCFP le kWh à 20 FCFP, soit une augmentation de 4,4%. Le tarifs des plus petits consommateurs a ainsi augmenté par ces deux décisions de 13% en moins d'une année. Le tarif le plus élevé pour les gros consommateurs est pour sa part passé de 53,66 à 61,90 FCFP, soit une hausse de 15,4%. Par ces deux décisions, le tarif le plus élevé a ainsi augmenté de 18,6%. Le tarif des entreprises est pour sa part passé de 26,46 FCFP le kWh à 27,60 FCFP, soit une hausse de 4,3% et de 22,91 FCFP à 24 FCFP, soit une hausse de 4,8%. Par ces deux décisions prises en moins d'une année, le gouvernement UPLD et ses ministres de l'énergie ont donc augmenté les tarifs de l'électricité des entreprises de 10,4% et 11,9%.

Ces chiffres sont publiés au JOPF et vérifiables par tous les usagers.

L'UPLD allié au TH accuse donc le gouvernement actuel de n'avoir fait baisser les tarifs que de 10%, alors qu'eux ont augmenté ces tarifs de 10,4% à 18,6% en moins d'une année. Ces chiffres prouvent la malhonnêteté intellectuelle des représentants UPLD qui soutiennent Mme CROSS et son conseiller en énergie, M. Terii VALLAUX, qui était par ailleurs conseiller technique de M. Jacky BRYANT alors ministre des énergies renouvelables lorsque ces décisions furent prises, avec le soutien implicite de Mme CROSS qui ne trouvait alors rien à redire à ces augmentations particulièrement importantes du prix de l'électricité.

3. En séance à l'APF le 7 juillet dernier, Mme Gilda VAIHO-FAATOA (élus Tahoeraa) soutenue par les élus UPLD à proposé au gouvernement de racheter EDT

Pour la « nouvelle économiste en chef » du Tahoeraa, pour faire baisser les prix de l'électricité, il faut racheter EDT. A quel prix ? Avec quel financement ? C'est le nouveau programme économique du Tahoeraa.

Pour continuer dans le ridicule, il pourrait être proposé à « l'économiste en chef » Gilda de racheter Carrefour et Super U pour faire baisser le prix des produits alimentaires, de racheter les boulangeries pour faire baisser le prix de la baguette, de racheter Aremiti et Taporu pour faire baisser le prix du bateau. Quoi d'autre que le ridicule pour répondre à de telles stupidités.

Il est important de rappeler à Mme « l'économiste en chef du Tahoeraa » que la concession EDT prévoyait que tous les actifs reviennent gratuitement au pays en 2020, soit dans moins de quatre années. Malheureusement, pour des raisons obscures, le président de la PF décida en 1999, soit 21 années avant la fin de la concession d'octroyer à EDT dix années supplémentaires, jusqu'en 2030, sans appel d'offre, sans mise en concurrence, dans la plus totale opacité, comme dirait Tony GEROS, en considérant cette affaire comme « son dossier, son affaire, son bébé ». Manifestement un très gros bébé...

Mme Gilda devrait donc se demander pourquoi le président du pays en fonction en 1999 a pris une telle décision manifestement contraire aux intérêts de la Polynésie française et de l'ensemble des usagers.

La commission d'enquête devrait à mon sens s'intéresser à ce dossier qui suscite beaucoup de rumeurs...

4. En séance à l'APF le 7 juillet dernier, M. Tony GEROS (UPLD) m'a accusé de gérer l'énergie de manière « personnelle »

« On va essayer d'obtenir du Président du Pays de bien vouloir revoir la copie de son vice-président. Parce que le grand problème dans cette affaire, est que c'est le vice-président tout seul qui gère le dossier et c'est inconcevable de voir dans un gouvernement quelqu'un garder un dossier et de le considérer comme son dossier, son affaire et son bébé", conclut Antony Géros.

M. GEROS devrait se rappeler du fonctionnement du gouvernement et du conseil des ministres. Je lui rappelle que les ministres gèrent les domaines de compétence dont le président leur a confié l'attribution et qu'ils présentent leurs politiques sectorielles au conseil des ministres. Je lui rappelle que les arrêtés relatifs aux tarifs de l'électricité sont adoptés par le conseil des ministres fonctionnant de manière collégiale.

Ce n'est pas le ministre de l'énergie qui fixe seul dans son coin les tarifs de l'électricité, c'est le conseil des ministres dont les décisions sont collégiales, sur proposition du ministre de l'énergie dont c'est la responsabilité confiée par le Président.

Concernant ma gestion « personnelle » des dossiers énergétiques, je rappelle à M. GEROS que j'ai présenté au nom du gouvernement le plan de transition énergétique 2015-2020 et proposé la création à cet effet d'une commission de suivi de ce plan composée de représentants du gouvernement, de l'APF, du CESC, du SPC, de l'Université du Pacifique, de l'AFD, de la TEP, de l'EDT, des représentants patronaux et d'autres entités publiques ou privées.

Jamais plan de transition n'avait fait l'objet d'une gestion aussi transparente et participative de l'ensemble des acteurs de la société civile. Prochain comité prévu le 28 juillet prochain pour examiner le projet de code de l'énergie.

Je rappelle à M. GEROS que j'ai présenté au CESC le plan de développement de l'hydroélectricité qui a fait l'objet d'un avis favorable rendu à l'unanimité après plusieurs séances de débats contradictoires.

5. C'est grâce au gouvernement UPLD que les tarifs de EDT ont été annulés par le TAPF

Par jugement du 3 juillet 2013 le TAPF prononçait l'annulation partielle de l'avenant n°16 du 16 mars 2013 de la concession EDT à compter du 1^{er} octobre 2013. Ce jugement était confirmé par l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 1^{er} juillet 2014.

Qui est à l'origine de cet avenant partiellement annulé ?

Cet avenant n°16 du 16 mars 2012 a été approuvé par l'arrêté n°1555/CM du 15 octobre 2012 par le conseil des ministres **présidé par Oscar TEMARU dont les ministres en charge de l'énergie étaient Pierre FREBAULT et Jacky BRYANT**, dont le conseiller technique à l'énergie était **Terii VALLAUX**, qui aujourd'hui est le rédacteur attitré et conseiller de Tina CROSS.

Le recours à l'origine du jugement a été déposé par Terii VALLAUX. Donc Terii VALLAUX, conseiller technique du ministre Jacky BRYANT a déposé un recours contre un arrêté approuvé par le gouvernement dont il était le conseiller. Une première dans l'histoire de la Polynésie française, un fonctionnaire conseillant le gouvernement en matière d'énergie porte plainte contre une décision en matière d'énergie du gouvernement qu'il est censé conseiller.

Un sujet intéressant auquel ne manquera pas de s'intéresser la commission d'enquête sur l'énergie.

6. Pourquoi créer une commission d'enquête ?

Pour déterminer le rôle réel des uns et des autres dans la situation actuelle de l'énergie en Polynésie française et pour effectuer des préconisations destinées à améliorer cette situation au profit de tous les usagers.

Mme CROSS pourra faire toutes ses propositions, y compris de solliciter l'Autorité Polynésienne de la Concurrence dont elle devrait bien relire les attributions précises.

La situation hégémonique de EDT en Polynésie française est souvent rappelée dans tous les audits extérieurs publics et privés, et cela à juste titre. Je l'ai souvent rappelé moi-même

publiquement à de nombreuses reprises. Cette situation trouve son origine actuelle dans deux événements précis :

En 1999, la prorogation de la concession EDT de 2020 à 2030, soit dix ans de plus, effectuée 21 années avant l'échéance réglementaire, sans appel d'offre, sans appel à candidature, sans explications, alors qu'en 2020, tous les actifs de EDT devaient revenir gratuitement au Pays. Cette décision fut extrêmement contraire aux intérêts du pays et de l'ensemble des usagers.

En 2000, M. Dominique AUROY et ses amis décident de vendre leurs actions de Marama Nui à EDT, alors que Marama Nui produisait en 1998 presque la moitié de l'électricité consommée par la concession EDT Nord. Une vraie concurrence s'était ainsi installée, laquelle fut définitivement anéantie lorsque cette cession s'est effectuée au profit de EDT.

Le rôle de la commission d'enquête sera aussi de déterminer les raisons de ces choix contraires à l'intérêt général de notre collectivité, qui ont consacré et renforcé l'hégémonie d'un acteur économique unique dans le secteur de l'énergie.

Les individus ayant favorisé l'hégémonie de EDT sont ceux qui, aujourd'hui atteints d'amnésie sélective me font reproche de cette situation qu'ils ont eux-mêmes créée par leurs décisions publiques ou privées.

7. Pourquoi avoir changé la direction de la TEP ?

Le PDG de la TEP, M. Thierry TROUILLET, ayant fait sa carrière et ayant modernisé et transformé cette société, fut évincé sans aucun motif réel et sérieux le 22 août 2014, pour des raisons que personne ne connaît à ce jour. Le PV de séance indique sommairement que ce limogeage fut fait « sur instructions » selon un administrateur public.

Depuis, une nouvelle équipe fut mise en place, un retraité ayant fait sa carrière en métropole fut recruté au poste de DG et l'ancien ministre de l'énergie ayant la tutelle de la TEP fut nommé président du conseil d'administration de la TEP.

A ma nomination aux fonctions de ministre de l'énergie en septembre 2014, j'ai demandé à plusieurs reprises un état de l'avancement de plusieurs dossiers, dont certains pouvant bénéficier de co-financements de l'Etat au titre du contrat de projet étaient urgents.

Mais les projets essentiels à l'avenir de la TEP restèrent au point mort.

Après plusieurs courriers de relance, j'ai donc décidé de remettre de l'ordre dans cette société publique et demandé à son président de réunir le conseil d'administration afin de proposer de mettre fin aux fonctions du directeur général et de nommer à ce poste M. Thierry TROUILLET dont la meilleure connaissance des sujets de la TEP est de notoriété publique.

Le président du conseil, M. Bruno MARTY, nommé par le pays a refusé. J'ai donc proposé au conseil des ministres de mettre un terme au mandat de M. Bruno MARTY et de nommer M. Marc CHAPMAN au poste de président du conseil d'administration.

Dès leur nomination, le PCA et le DG ont proposé d'effectuer un audit de la société afin de proposer un feuille de route claire et précise au conseil d'administration. Dans le cadre de cet audit, plusieurs anomalies et dysfonctionnements ont été décelés et font l'objet de vérifications. Un conseil juridique sera mandaté par la TEP pour déterminer les responsabilités engagées et décider en conséquence des actions y compris judiciaires qui pourraient être diligentées pour protéger les intérêts de la TEP.

Dès le changement de direction effectué, le PCA et le DG ont réuni à deux reprises le conseil d'administration, réuni une assemblée générale et fixé une feuille de route à court et moyen terme.

Nous avons par ailleurs décidé de mener une évaluation contradictoire avec EDT pour valoriser les actions de la TEP afin d'engager les discussions pour examiner la sortie de EDT du capital de la TEP, préconisé par la CRE ; avec un objectif de sortie de EDT du capital de la TEP avant fin 2016.

Notre évaluation sera rendue à la fin du mois de juillet afin d'engager les discussions avec EDT. Un échange d'actions TEP / Marama Nui n'est pas souhaité par le Pays.

Parallèlement, les dossiers concernant les investissements durables de la TEP et leur financement ont été remis sur les rails pour être inscrits rapidement au contrat de projet.

8. Où en est le SWAC du CHPF ?

Le projet du SWAC de l'hôpital du TAAONE (climatisation par l'eau de mer des profondeurs) fut anticipé dès l'origine du chantier de construction ; le centre hospitalier avait en effet été identifié comme le plus gros consommateur potentiel d'énergie électrique, en raison principalement de ses besoins en froid.

Le technologie SWAC permet d'utiliser une source naturelle d'eau de mer froide (de l'ordre de 4-5°C à 900 m de profondeur) en substitution d'une climatisation par compresseurs afin de générer des économies de l'ordre de 70% voire plus, de la facture d'électricité liée à la climatisation.

En 2006, les premières études ont été réalisées par le pays et un premier appel d'offres de maîtrise avait été alors initié. Des premiers groupes privés s'étaient aussi manifestés, pour porter ce projet dans sa globalité.

De 2008 à 2009, des études détaillées ont été lancées par le pays : bathymétries, relevés de températures jusqu'à 1200 mètres de profondeurs, reconnaissances de sols par sondes multi-faisceaux immergés. Toutes ces études ont validé le choix du site de la passe du TAAONE et un tracé précis a été défini. Plus de 50 millions de francs ont été consacrés à ces études.

Aussi, en 2011, le gouvernement polynésien a-t-il acté en Conseil des ministres le lancement d'un projet 100% public, pour un budget de 3 milliards de francs, dans le cadre de divers partenariats techniques et financiers comprenant notamment l'ADEME Polynésie avec subvention de 240 millions de francs, dans le cadre du fonds chaleur au niveau national, l'AFD avec prêt de 900 millions, la BEI avec un prêt de 900 millions et d'autres financements publics ou privés.

La facture EDT actuelle de l'hôpital est de 70 millions de francs par mois, soit 840 millions par an. Près de la moitié de ce coût est dû à la climatisation, soit un montant annuel de l'ordre de 380 millions. Une fois l'ouvrage sera réalisé, la facture d'énergie électrique pour la climatisation diminuerait de plus de 250 millions FCFP chaque année.

Parallèlement à ce projet public, M. Dominique AUROY a manifesté son intérêt au travers de sa société la SEDEP / Froid de Polynésie pour réaliser un SWAC afin de fournir du froid au CHPF et à d'autres clients mineurs. La question est donc très simple : doit-on réaliser un SWAC pour le CHPF comme initialement prévu afin que l'hôpital bénéficie de la totalité des économies en électricité (solution 1) ou doit-on confier à des investisseurs privés le soin de fournir du froid à une structure publique (l'hôpital).

En juillet 2013, le ministre de l'énergie a proposé le principe d'une opération en conception-réalisation par un seul opérateur qui serait chargé de concevoir le système et le faire fonctionner lui-même.

même. Lorsque j'ai repris ce dossier en qualité de ministre de l'énergie, j'ai fait interrompre ce processus que j'ai estimé trop risqué, d'une part parce que les marchés de conception réalisation n'existent pas dans le code des marchés publics polynésien et d'autre part, du fait de l'extrême dépendance à un seul opérateur privé qui en découlerait, pour mettre en place un autre dispositif plus ouvert et plus sécurisé sur les plan techniques et financiers.

L'opération se déroule maintenant en plusieurs phases distinctes : premièrement un appel d'offre pour sélectionner un AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) afin d'assister le pays dans la réalisation et la conception de l'ouvrage, deuxièmement un appel d'offre pour sélectionner un ou plusieurs bureaux d'études qui devront concevoir l'ouvrage (SWAC) et enfin, troisièmement, un appel d'offre pour sélectionner plusieurs entreprises privées qui seront chargées de réaliser les travaux (travaux de génie civil à terre, génie maritime, pose des canalisations, fourniture des échangeurs thermiques, maintenance, assistance technique,...).

Au lieu d'avoir une seule entreprise chargée de concevoir, de réaliser et d'exploiter le SWAC, avec laquelle nous serions pieds et poings liés, pour le meilleur et pour le pire, j'ai souhaité au contraire que plusieurs entreprises polynésiennes travaillent avec le pays pour assister la puissance publique dans ce projet, pour concevoir celui-ci et enfin pour réaliser ce SWAC dont la totalité des économies d'électricité bénéficiera à l'hôpital, en faisant faire des économies à la PSG, plutôt qu'en générant des bénéfices destinés une seule société privée, quelle qu'elle soit.

9. Où en est l'affaire Te Mau Ito Api et les éoliennes couchées de Makemo ?

Il s'agit d'un fiasco de tous les points de vue. Fiasco technologique, la seule centrale éolienne au monde dont toutes les éoliennes sont étalées à terre. Un fiasco énergétique, avec la seule ferme éolienne au monde où la production électrique est exclusivement assurée par des groupes diesel qui tombent en panne régulièrement. Un fiasco juridique, avec la seule ferme éolienne au monde disposant d'une convention d'affermage qui a été qualifiée d'illégale par tous les administrateurs publics qui l'ont étudiée. Enfin, un fiasco financier, compte tenu de tout l'argent public dépensé en pure perte dans ce projet (double défiscalisation, emprunts, subventions publiques, avances - soit 387 M FCFP de fonds publics provenant du Pays et de l'Etat).

Tous les ministres de l'énergie qui se sont succédé depuis 2006 ont traîné ce boulet. M. James SALMON, ministre de l'énergie UPLD a même essayé de faire déclarer cette société illégalement constituée.

Un audit extérieur indépendant a mis en évidence tous les dysfonctionnements de cette société.

Les actionnaires privés, dont la SEDEP de M. AUROY sont les seuls à considérer que tout ne va pas si mal, et que quelques ajustements permettront à la société de fonctionner, la solution étant que le pays et la commune continuent à payer.

Le pays, en sa qualité d'actionnaire majoritaire a indiqué au directeur de la société et à son actionnaire privé, M. Dominique AUROY, sa volonté d'initier une procédure de redressement judiciaire compte tenu de sa situation financière dégradée, laquelle est confirmée par le commissaire aux comptes de la société qui a d'ailleurs déclenché une procédure d'alerte auprès du président du tribunal de commerce.

Le pays souhaite ainsi que la poursuite ou non de l'activité se décide devant le tribunal de commerce, et que si des responsabilités pénales devaient être engagées, qu'elles le soient en toute transparence.

10. La transition énergétique en Polynésie est-elle au point mort ?

Le groupe UPLD/Tahoeraa et certains intérêts privés souhaitent manifestement politiser le débat sur l'énergie et masquer les avancées importantes enregistrées depuis la constitution du gouvernement de Edouard FRITCH en septembre 2014.

Le premier plan de transition énergétique de la PF a été élaboré et acté en conseil des ministres (3 objectifs principaux – 45 mesures opérationnelles) et un comité de suivi a été constitué pour en suivre l'avancée et proposer de nouvelles préconisations en faveur de cette transition.

Parmi les mesures déjà prises ou en cours de réalisation, figurent notamment et sans être totalement exhaustif, les points suivants.

Le **code de l'énergie** est en cours de finalisation et les consultations commenceront dès le mois de juillet pour une présentation au CESC et à l'APF durant la prochaine session budgétaire qui s'ouvrira en septembre prochain.

Ce code modernisera enfin la réglementation de l'énergie aujourd'hui totalement obsolète (certains textes remontent au début des années 80) en séparant clairement les différents métiers de l'électricité et en inscrivant dans la réglementation les outils de la transition énergétique.

Ce code instaurera pour la première fois de manière transparente un **dispositif de solidarité** entre l'ensemble des autorités concédantes de la PF afin d'assurer l'équilibre général du service public de l'électricité sur tout le territoire.

Les dispositions réglementaires nécessaires à cette clarification ont été inscrites dans le projet de révision statutaire de la PF transmise au ministère des outremer pour une possible inscription législative avant la fin de l'année.

Conformément aux préconisations de la Commission de Régulation de l'Energie, une comptabilité appropriée a été instaurée dans la concession EDT par l'avenant n°17 adopté par le conseil des ministres le 29 décembre 2015.

Cette comptabilité sépare clairement les coûts relatifs aux grandes fonctions du service public de l'électricité (production, transport, distribution et commercialisation) et instaure un audit indépendant permanent de l'ensemble des charges du concessionnaire.

Cette nouvelle formule tarifaire a d'ores et déjà conduit à une baisse tarifaire et au remboursement des avances sur consommation de l'ensemble des usagers polynésiens.

Conformément aux engagements du gouvernement, l'électricité a été retiré depuis le 1^{er} mars 2016 du FRPH. Parallèlement, le concessionnaire présentera avant la fin de l'année la mise en place d'un dispositif alternatif de couverture à terme des achats d'hydrocarbures afin de permettre un lissage des prix à court et moyen terme.

Un avis favorable unanime du CES a été rendu le 23 janvier 2016 sur les modalités du développement de l'hydroélectricité. Une mission d'accompagnement pour le développement de la Vaiiha est actuellement en cours et une première réunion est prévue le 26 juillet prochain.

L'élaboration des principes directeurs du développement de l'hydroélectricité (réalisé) et présenté au CESC – avis favorable –) a conduit à la mise en place d'une démarche globale intégrant la protection des populations, du patrimoine naturel et culturel.

Un projet hydroélectricité ne doit plus être pensé comme tel mais comme un projet global d'aménagement d'une vallée.

C'est cette démarche qui est mise en œuvre pour le développement de la vallée de la Vaiiha. La première réunion publique se tiendra le 26 juillet.

Le programme d'équipement se poursuit avec trois bâtiments administratifs prévus pour le courant de l'année 2016, le service de la culture et du patrimoine avec prise en compte de l'ensemble de la toiture terrasse, le bâtiment A1 - A2 avec prise en compte de la toiture nord, sud-est et ouest et enfin le musée de Tahiti & Iles avec prise en compte de la toiture du bâtiment administratif et de la toiture de la salle d'exposition temporaire ainsi qu'une partie de la courive du hall d'accueil. Ces bâtiments de l'administration ont été sélectionnés compte tenu de leur consommation électrique importante et de leur potentiel d'équipement photovoltaïque.

Un audit des 6 centrales réalisées en 2009-2011 dans le cadre des programmes TEP VERTES (cofinancement Union Européenne) et FEI (co-financement Etat) a été effectué en 2015 et les principales préconisations d'amélioration ont été mises en œuvre en partenariat avec les maires des communes concernées.

Une étude d'opportunité d'équipement de 8 îles vient d'être effectuée afin d'établir un calendrier de réalisation de centrales hybrides en partenariat avec l'Etat (FEI – Manihi inscrite au FEI 2016) ou en financement du pays dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement 2016-2018. Un premier groupe de 5 îles/atolls sera planifié pour un coût estimatif de 750 millions FCFP.

Mesure de courantologie (caractérisation des courants dans les passes) en cours avec pose des courantomètres à Manihi et Takaroa (Décembre 2015), 2 premiers relevés des mesures effectués à fin mars et fin juin 2016 et un rendu des analyses prévu en août 2016.

Mesures fiscales adoptées en faveur des véhicules hybrides et électriques et en faveur des équipements de charge. Un programme d'équipement de bornes de recharge sera lancé avant la fin de l'année.

Les premiers résultats en terme de vente de véhicules sont très positifs selon les différents concessionnaires locaux.

Mise en place de l'étiquette propre sur les véhicules avant la fin de l'année), déploiement des bornes de recharge pour le 4e trimestre 2016

Le premier guide détaillé FAREco (guide polynésien de la construction Bioclimatique) a été présenté en conseil des ministres en juin dernier et sa diffusion est actuellement en cours. un guide et un référentiel pour la construction de bâtiments haute qualité énergétique adapté au climat polynésien.

Élaboration de la réglementation énergétique du bâti en Polynésie française : avec une démarche de concertation avec tous les acteurs économiques et publics du secteur, le contenu de la réglementation a été présenté le 14 avril 2016 au public. La rédaction juridique est actuellement en cours.

L'Espace Info Énergie a été réouvert dans le cadre d'un co-financement Etat – Pays. Il est dédié au grand public sur les questions relative à l'énergie.

L'étiquette énergie de la Polynésie française a été réalisée pour la grande majorité des équipements électroménagers et est déjà déployée dans la plupart des commerces depuis mars 2016.

Un Club des Entreprises Eco Responsables (EPER) a été mis en place avec l'organisation d'un premier salon en février 2016 et la participation à leurs travaux d'élaboration de leur feuille de route en avril 2016.

Un séminaire de sensibilisation à la performance énergétique et au système de management énergétique (Norme ISO 50 001) a été organisé le 30 juin 2016 avec participation d'une soixantaine de participants (privé/public). Le niveau de satisfaction est général avec sollicitation d'organiser des sessions de formation tant au niveau privé qu'au niveau des services publics.

Le plan climat énergie a été établi et un plan d'actions sur 5 années comprenant 28 opérations recensées est en cours de réalisation. Sur les 28 actions, 13 relèvent du secteur de l'énergie, 11 ont débuté et 3 actions sont finalisées à 90% (schéma directeur de l'énergie, code de l'énergie et démarche QEB).

Un nouveau partenariat avec l'ADEME a été signé pour 2015-2020, 1,158 milliards répartis à parts égales entre le pays et l'ADEME sur 6 années.

La Pays a mis en place un soutien dans l'organisation des 1eres assises de FEDESCOL qui se sont tenues en avril 2016.

Conclusion

Mme CROSS avouant elle-même ne pas connaître le sujet de l'énergie a choisi d'en faire un sujet de polémiques stériles, d'insultes, de mensonges. C'est un stratégie politique qui participe à renforcer la défiance et dégoût des citoyens pour leurs élus, et malheureusement par voie d'association pour toute la classe politique et la manière dont elle gère les affaires publiques.

L'alliance de circonstance TH/UPLD a choisi de s'engouffrer dans cette voie du mensonge, de la tromperie et de la désinformation.

Le gouvernement pour sa part continuera à mener à terme tous les projets inscrits dans le plan de transition énergétique, en acceptant toutes les propositions constructives dans ce domaine, y compris les critiques, mais en rejetant les polémiques, la désinformation et le mensonge qui deviennent aujourd'hui les seuls arguments politiques de l'opposition UPLD/Tahoeraa.